

Récapitulatifs des actions prioritaires pour le « Pays » en fonction des 3 grands enjeux territoriaux

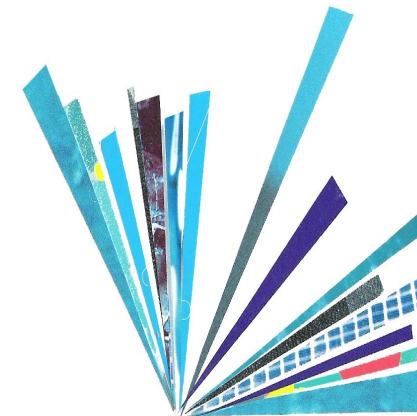
Direction
Départementale
de l'Équipement
de l'Oise

Enjeux	Objectifs	Actions prioritaires
Conforter le développement économique du « Pays Compiègnois »	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation de l'offre foncière et immobilière Renforcement de l'animation économique Amélioration de l'environnement des entreprises 	<p>Mettre en place une nouvelle offre immobilière de qualité et conforter l'existant + Renforcer l'attractivité des espaces économiques existants (ZAC, pôle de compétitivité, technopôle)</p> <p>Promouvoir et maintenir le commerce et l'artisanat + Créer un technopôle</p> <p>Créer une maison de l'emploi et de la formation</p>
Assurer l'équilibre entre le développement économique et un cadre de vie agréable	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de politiques globales en matière d'habitat et d'urbanisme Créer ou renforcer les services à la population et veiller à leur bonne répartition géographique Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et du patrimoine bâti 	<p>Mettre en place une nouvelle offre immobilière de qualité et conforter l'existant + Développer une politique de l'habitat</p> <p>Renforcer les équipements sportifs et culturels existants + Adapter l'offre sportive et culturelle aux publics handicapés</p> <p>Promouvoir le tourisme</p>
Instaurer une complémentarité en respectant toutes les structures intercommunales du « Pays »	<ul style="list-style-type: none"> Concertation et aménagement du territoire Améliorer le management des politiques de développement 	<p>Créer une plate forme multimodale</p> <p>Développer l'approche environnementale dans toutes les actions (Agenda 21)</p>

Source

Site de la Préfecture de région de Picardie
Charte du Pays du Compiègnois

<p>Directeur de la publication : Alain DE MEYERE Réalisation – impression : dépôt légal et ISSN en cours DDE de l'Oise Bld Amyot d'Inville BP 317 - 60021 Beauvais Cx ml : dde-oise @equipement.gouv.fr</p>	 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Réalisation et contact Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement France POULAIN</p> <p>Cellule Connaissance des Territoires Hélène GENAUX (03 44 06 50 00) ml : Helene.Genaux@equipement.gouv.fr</p>
---	---	---



Les Feuilletts de l'Oise

Un thème d'actualité en quatre pages

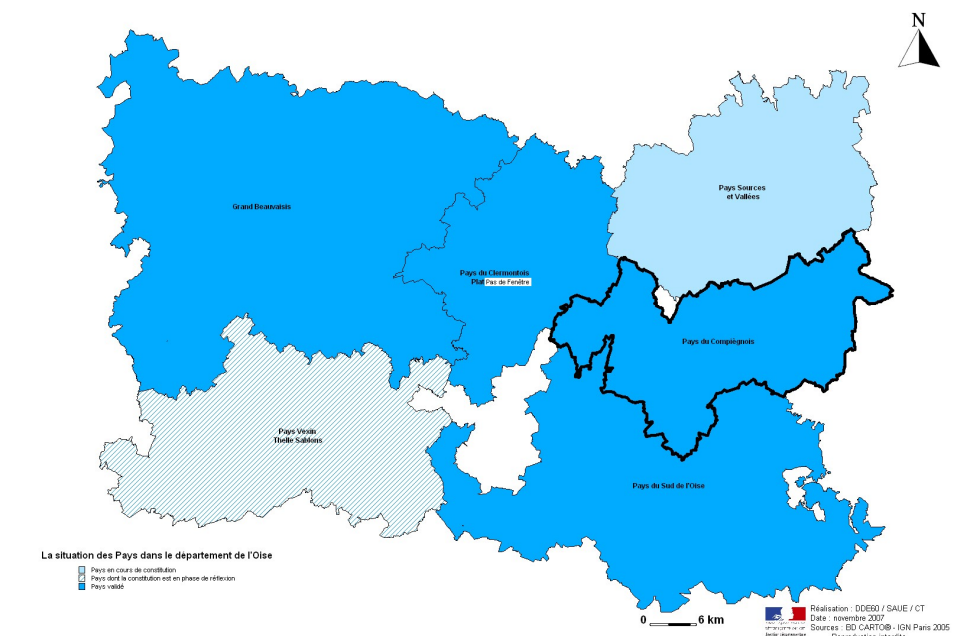
n° 153 - janvier 2008

Le Pays Compiègnois

Le présent Feuillet de l'Oise est une présentation du Pays Compiègnois. Il fait suite à un Cahier de l'Oise sur les « Pays » et les « Contrats de Pays » et à un Feuillet de l'Oise sur la situation des « Pays » dans le département de l'Oise, comprenant une chronologie et une carte sur l'état d'avancement des « Pays ». Il s'accompagne de plusieurs « feuillets zoom » sur les pays déjà constitués dans le département de l'Oise : Le Pays du Clermontois – Plateau Picard, celui du Grand Beauvaisis et celui du Sud de l'Oise.

Le « Pays Compiègnois » se caractérise par sa dynamique. De nombreuses mutations sont intervenues au fil du temps, des évènements et des analyses menées. Le « Pays Compiègnois » s'organise autour d'une Charte de développement afin de mettre en oeuvre des actions et des projets divers dans un but d'intérêt communautaire.

- Comment se compose le territoire étudié ?
- A-t-il subi des évolutions depuis sa création, par arrêté préfectoral en 1996 ?
- Quel diagnostic peut-on dresser du « Pays Compiègnois » ?
- Quelles mesures ont été retenues dans le cadre de cette structure afin d'être le plus efficace possible ?



Un pays en constante évolution

Les prémices du « Pays Compiègnois »

Le « Pays Compiègnois » a vu le jour le 5 juillet 1996 par arrêté préfectoral. Son objectif premier était la coopération sur les principales questions d'aménagement du territoire, la coordination des documents de planification, notamment les Schémas de Cohérence Territoriale, et des projets de territoire. Il souhaitait développer un véritable plan de développement du Compiègnois, autour d'un projet partagé par l'ensemble des acteurs du territoire.



2008 : un pays renouvelé

Aujourd'hui, plus de dix ans après sa reconnaissance officielle, le « Pays Compiègnois » se compose de la Communauté d'Agglomération du Compiègnois et des communautés de communes de la Plaine d'Estrées, du Canton d'Attichy et de celle de la Basse Automne.

Le souhait d'un développement du Compiègnois est toujours présent, mais il s'inscrit plus dans le cadre du bassin de vie. De plus, il doit prendre en compte le respect des équilibres démographiques, spatiaux et environnementaux du territoire.

Pour créer son projet de développement, le territoire du Compiègnois dispose de nombreux outils (projet de territoire, SCoT de l'agglomération de la région de Compiègne, Contrat régional d'agglomération, actions du Conseil de Développement), mais encore faut-il saisir toute leur cohérence.

Le « Pays du Compiègnois » est fortement hétérogène et varié ce qui fait toute sa richesse. C'est cette diversité que le projet de territoire devra prendre en compte dans tous ces aspects (démographique, urbain, économique, culturel, environnemental,...).

C'est dans ce cadre qu'a été élaborée la Charte de développement qui se veut la plus complète possible.

La Charte de Développement du « Pays Compiègnois »

La Charte de Développement du « Pays Compiègnois » a été élaborée au fil du temps et de diverses démarches.

Comme pour tous les pays en général, le territoire a fait l'objet d'un diagnostic précis avec une analyse spatiale et économique et des collaborations avec les divers acteurs du territoire.

Suite à ce diagnostic, de grands enjeux et des orientations stratégiques ont été mis en exergue afin de faire ressortir des objectifs et des axes prioritaires de développement.

Le Conseil de développement a finalement adopté des axes prioritaires de développement durable retenus le 26 mai 2005. Depuis cette date, les champs d'intervention se sont enrichis même s'ils restent dans le domaine défini par les axes stratégiques.

- Parmi les objectifs fixés, on trouve :
- Conforter la place du Compiègnois en tant qu'espace économique majeur,
 - Assurer l'équilibre entre le développement économique et un cadre de vie de qualité tout en privilégiant une approche environnementale,
 - Instaurer une complémentarité entre les différents espaces territoriaux que sont l'agglomération de Compiègne, les secteurs périurbains et les bourgs ruraux.

Ces objectifs sont suivis et analysés par des groupes de travail qui ont également en charge leur évaluation, après avis du Conseil de Développement. Des indicateurs ont été mis en place pour mesurer l'évolution des politiques et des actions menées par rapport aux objectifs fixés initialement.



Les projets d'intérêt communautaires mis en oeuvre dans le cadre du « Pays Compiègnois » doivent concilier ses diverses attentes et objectifs retenus par la Charte de Développement.

Diagnostic territorial et enjeux prioritaires retenus

Un territoire riche de par sa diversité

Les nombreuses spécificités du « Pays du Compiègnois » en font un secteur très riche.

Le Compiègnois dispose de nombreux atouts.

Le territoire est à la fois urbain avec la présence de Compiègne, périurbain du fait du phénomène de l'étalement des constructions autour du pôle de Compiègne, mais aussi rural avec la multitude de petits bourgs ruraux qui maillent le territoire. Il bénéficie de la proximité de la métropole parisienne.

Il est bien desservi et structuré par les infrastructures de transport (A1, RN31, RD200), par la présence des voies ferrées qui permettent de relier Paris, Amiens, Saint - Quentin et par la voie fluviale qui autorise le trafic du fret.

En terme de démographie, la population du « Pays Compiègnois » connaît de nombreuses disparités entre les zones urbaines, périurbaines et rurales. On peut noter que le solde naturel est positif, contrairement au solde migratoire qui est déficitaire. Les moins de 20 ans représentent plus de 25 % de la population totale et les plus de 60 ans 17 %. Le taux de chômage reste relativement faible, notamment grâce au bon niveau de formation de la population.

La présence de l'Université Technique de Compiègne (UTC) est un potentiel de recherche et d'innovation à valoriser, ainsi que celle de l'Institut National de l'Environnement industriel et des RISques (INERIS).



En terme de revenus, la population du Compiègnois se situe au-delà de la moyenne picarde et les distributions de prestations sociales sont moins importantes que dans le reste du département.

Le « Pays Compiègnois » possède un fort potentiel économique dans des secteurs fortement diversifiés. L'agriculture reste une composante de l'activité économique. Les industries sont bien implantées localement (pharmacie, parfumerie, caoutchouc, plastic, chimie, logistique,...). Néanmoins, les industries liées à l'équipement du foyer sont en difficultés. Le secteur tertiaire prend

une place prépondérante dans l'essor économique du « Pays Compiègnois » (activités commerciales, activités de services, enseignement et recherche, parc scientifique de la Croix Saint Ouen).

Le territoire bénéficie également d'un patrimoine riche et diversifié, avec de nombreux espaces naturels sensibles, essentiellement liés au milieu forestier et humide. De même, il existe un patrimoine architectural, historique et culturel important et attractif.

Du diagnostic territorial aux enjeux prioritaires

Les principaux enjeux qui ont été identifiés, suite au diagnostic territorial, sont de plusieurs ordres. On peut les regrouper en quelques thématiques essentielles.

Dans le domaine de la planification et de l'aménagement du territoire, le « Pays Compiègnois » doit organiser son territoire autour des espaces spécifiques qui le composent (urbain, périurbain, rural) tout en respectant l'armature urbaine existante et en surveillant la progression de l'étalement urbain. De nouveaux outils fonciers et une démarche InterSCoT pourraient être le point de départ d'une réflexion sur l'évolution du territoire face à la métropolisation francilienne et au souhait de préserver un cadre de vie privilégié.

Une politique de l'habitat doit être développée autour d'un programme de l'habitat. Cette politique devra permettre d'accroître le parc locatif et l'accession à la propriété afin de répondre aux besoins diversifiés des habitants.

Les transports devront combiner tous les modes de déplacements, notamment grâce à la création d'une plate-forme multimodale tout en prenant en compte les préoccupations d'ordre environnemental.

Pour le développement des divers services et équipements aux populations, le « Pays » doit permettre de renforcer les équipements et les structures dédiés à la santé, au sport et à la culture tout en s'assurant de répondre aux besoins réels des populations. La création d'une maison de l'emploi et de la formation sera un objectif prioritaire. De plus, assurer une animation touristique est également une dynamique à rechercher.

Dans le secteur économique, le « Pays Compiègnois » souhaite renforcer l'attractivité des divers espaces économiques, promouvoir et maintenir le commerce et l'artisanat, développer le pôle de compétitivité « industrie et agro-ressources » et créer un technopôle.

L'environnement et la prévention des risques sont également à prendre en compte par le biais de la lutte contre les crues de l'Oise et la protection et la valorisation des espaces et milieux sensibles.